cœur d'ajouter une mobilisation contre l'entrisme de groupes obscurantistes au sein de certaines universités (notamment en sciences humaines et sociales) ; des associations, notamment d'étudiants, qui se présentent comme culturelles cherchent en fait à développer des pratiques cultuelles. On ne compte plus les cours perturbés par des appels directs à la prière sur les portables d'étudiants, ou encore le refus par des étudiants d'utiliser le mot « créateur » pour un auteur car ce mot serait réservé... à Dieu. Nous songeons ici à l'affaire de l'IUT de Saint-Denis (voir le site du Comité Laïcité République). Ces groupes bien connus s'inspirent de vulgates sociologistes identifiant les individus à leur communauté ou à leurs croyances d'origine[7]. La situation est encore plus grave au sein de certains Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) où, à l'occasion de « modules interculturels », un discours ouvertement antirépublicain et antilaïque se diffuse. Nous pensons que ces dérives peuvent et doivent être non seulement dénoncées mais combattues ; aux humanistes et aux républicains d'interpeller les ministères concernés et les instances scientifiques au sein de chaque établissement universitaire.

La situation idéologique actuelle est très grave car tout se passe comme si une alliance tacite avait été conclue entre l'idéologie libérale et managériale officielle et les associations étudiantes dites culturelles, trop souvent en fait cultuelles. Trop peu se soucient de l'emploi précis des subventions accordées aux associations étudiantes.

Il appartient aux amis de l'université républicaine, notamment au sein des associations laïques (Laïcité et République, Vigilance Universités et Sauvons l'Université !) de dénoncer cet *arc idéologique* reliant le libéralisme managérial et les associations obscurantistes et antilaïques.

Pour cela, ensemble, fixons-nous l'objectif de réinstituer l'université républicaine au sein de la République.

Sachons nous souvenir de l'avertissement d'un Condorcet qui écrit, en 1792, dans son *Rapport sur l'Instruction publique* : « Aucun pouvoir ne doit avoir l'autorité ni même le crédit d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement contraire à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés. » ❑

[7] Nous renvoyons aux interventions du colloque de Lille du 1er février 2020 mais aussi aux colloques organisés par le Comité Laïcité République (CLR) sur l'université.

Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école

Entretien avec Jean-Pierre Obin

Jean-Pierre Obin a été inspecteur général de l'Education nationale. En cette qualité, il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur l'école et sur le métier d'enseignant. Parmi les plus récents, on citera : Etre enseignant aujourd'hui *(Hachette, 2011) ;* La condition enseignante *(Editions universitaires européenne, 2018)* ; Les religions, l'école et la laïcité *(dir.), préface de Dominique Schnapper (Hachette, 2019). Mais c'est à un rapport, le « rapport Obin », établi en 2004, qu'il doit sa notoriété et son autorité sur la question des menaces que l'islamisme fait peser sur notre école républicaine. Longtemps tenu sous le boisseau par des politiques apeurés, le rapport sera enfin publié en 2015. C'est sur ce sujet, et sur l'histoire d'un aveuglement généreusement partagé tant par la droite que par la gauche, que revient Jean-Pierre Obin dans son dernier ouvrage :* Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, *Hermann, 2020.*

Humanisme : Tout commence donc avec ce qu'on a appelé le « rapport Obin ». Dans qu'elles circonstances vous a-t-il été commandé ?

Le rapport a été demandé à Xavier Darcos, ministre de l'enseignement scolaire sous la tutelle de Luc Ferry, en juin 2003 et le feu vert a été donné en septembre 2003. Mais, pour moi, tout a commencé en 1996. A cette date, je suis informé du fait que, dans l'académie de Lyon, à la périphérie de la métropole, des élèves juifs, soumis à des violences verbales et physiques, sont conduits à devoir quitter les établissements publics qui les accueillent. Grâce à la complicité discrète de l'institution, ils vont trouver refuge dans des établissements de centre-ville ou dans des écoles catholiques ou encore dans des écoles juives. Ceci dans la plus grande discrétion. On peut parler d'omerta. Bouleversé par ce que j'apprends et redoutant qu'il ne s'agisse pas d'une situation locale particulière, je prends l'initiative de demander au ministre l'engagement d'une enquête, non pas sur les signes religieux, mais, plus largement, sur les manifestations d'appartenance religieuse à l'école. Pourquoi cette distinction ? Parce que, il y a, en même temps, à ce moment là, la Commission Stasi qui travaille sur cette question des « signes ». Et mon intuition est que les atteintes à la laïcité ne se limitent pas à la question du voile mais qu'elles sont beaucoup plus diverses, plus amples et donc plus

graves. Le rapport confirme cette intuition. Nous écrivons, à l'époque, avec mes neuf collègues, que la question du voile est l'arbre qui cache la forêt et que les atteintes à la laïcité se constatent dans tous les secteurs de l'enseignement et de la vie scolaire. Le rapport l'établit. Il est remis.

Humanisme : Comment est-il reçu et quelle suite lui est-il donné ?

Aucune. Entre-temps, le ministre a changé. C'est François Fillon qui est rue de Grenelle. Il a d'autres chats à fouetter. Il a une rentrée scolaire qui correspond à la mise en application de la loi sur le voile. Il y a l'affaire des otages à Bagdad et la menace de leur exécution si la dites loi n'est pas abrogée. On comprend, bien sur, qu'aucune initiative dans ces domaines ne soit prise qui mette en danger la vie des otages. Le rapport reste donc dans un tiroir. Puis vient le tour du successeur, de Gilles de Robien. Il est interpellé par la LICRA qui lui pose la question : « Qu'allez-vous faire du rapport Obin ? ». Parce qu'entre-temps le rapport a fuité et on a pu en lire de courts extraits dans la presse. Mais le ministre répond, benoîtement, que le rapport Obin est « caduc ». Les ministres suivants auront la même attitude, pusillanime, pour ne pas dire peu courageuse, et il faut attendre les attentats de janvier 2015 et les nombreux incidents provoqués par des élèves lors des moments de recueillement à la mémoire des victimes pour qu'un Premier ministre, Manuel Vals, et une ministre, Najat Vallaud-Belkacem, exhument le rapport. Il fait la une de l'actualité avec cette appréciation reprise pratiquement par tous les médias : « Rien n'a changé depuis 2004 ».

Or justement, et c'est ce que je montre dans ce livre, beaucoup de choses ont changé.

Humanisme : vous proposez donc un inventaire des problèmes qui naissent d'une emprise accrue de l'islamisme.

Une remarque préalable. Je distingue l'islam de l'islamisme. L'islam est aujourd'hui la religion déclarée d'environ 10% de la population française. C'est une religion qui est pratiquée de diverses manières, plus ou moins intenses, mais qui a la caractéristique d'être la religion la plus dynamique. C'est celle qui se transmet le plus entre les générations. Trois quarts de transmission intergénérationnelle contre un quart seulement pour le catholicisme. Cette capacité doit s'apprécier dans un contexte de sécularisation qui ne cesse pas d'être la tendance de fond de notre société. Or, à l'intérieur de cette moitié de Français qui déclarent encore avoir une religion, les religions chrétiennes, et en particulier le catholicisme, se délitent tandis que l'islam progresse. Ça, c'est le contexte religieux. Mais l'islamisme, ce n'est pas une religion, c'est un projet politique. Ce projet politique peut être porté par des idéologies différentes – le salafisme est la plus ancienne et pose que la victoire de l'islam dépend du retour à la foi des « pieux ancêtres » -, ou par les formes d'organisation – les Frères musulmans sont organisés en réseau à l'échelle mondiale – mais il s'agit bien d'idéologies politiques qui visent à imposer à la société, ou à une partie de la société, une loi qui n'est pas la loi civile.

Humanisme : mais y a-t-il une religion qui n'ait pas de projet politique ? Cette distinction entre religion et idéologie politique est-elle tenable ?

Oui, elle est tenable. Et il faut la tenir pour avoir un discours clair sur le plan politique. Je vous accorde que les religions ont, de toute éternité, eu une fonction politique. Elles prétendent avoir leur mot à dire sur le gouvernement des hommes et sur le fonctionnement de la société. Un projet politique, c'est autre chose. C'est se donner comme objectif de changer la société et d'imposer un avenir dfférent du présent. Même si pour les islamistes l'avenir se présente sous la forme d'un retour à un passé mythifié, il s'agit bien, comme l'expose clairement Hugo Micheron, *Le jihadisme français, quartiers, Syrie, prisons* (Gallimard, 2020), de « construire un avenir en révolutionnant le présent ».

Humanisme : les enquêtes montrent que plus de la moitié des jeunes musulmans mettent la loi de Dieu au-dessus de la loi des hommes. Est-ce de l'islamisme en germe ou de l'islam tout court ?

C'est un phénomène, en effet, préoccupant. Il y a là une rupture avec tous les adeptes des autres religions. Dans le dernier sondage de l'IFOP, ce sont même les deux tiers des jeunes musulmans qui déclarent que si il y a un conflit entre la loi religieuse et la loi civile ils choisissent la loi religieuse. Et pire, dans une recherche d'une équipe de Siences-po Grenoble il n'y en a que 6 % pour déclarer que les espèces animales vivantes sont le résultat de l'évolution.

Humanisme : c'est dans ce contexte que la question de la laïcité se pose. Vous dites d'elle que c'est un principe simple et pourtant mal compris.

Je sais la difficulté que les enseignants et les jeunes rencontrent avec cette notion. La seule façon de surmonter cette difficulté est de revenir, et de s'en

tenir, à sa définition juridique. Article 1er de notre Constitution : « La France est une République (...) laïque... ». La République dont il s'agit, ce n'est pas seulement l'Etat, c'est plus largement, comme le dit le latin, *res publica*, la « chose publique ». Sont donc aussi « laïques » : les collectivités territoriales, les hôpitaux, les établissements scolaires et tous les agents publiques qui les font fonctionner. Tout le reste n'est pas « laïque » et n'a pas à l'être. La société, les individus, les entreprises, les associations n'ont pas à être laïques. Il n'y a même pas de sens, si l'on y réfléchit bien, à dire : « Je suis laïque ». Je suis républicain, je suis favorable à la laïcité, mais moi, je ne suis pas « laïque ». Quelle conséquence tirer de cette définition de la laïcité ?

Elle emporte trois obligations pour la République. D'abord, assurer la liberté de conscience. Ensuite, assurer la liberté des cultes, y compris en les subventionnant dans certaines circonstances. Enfin, assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi en étant neutre par rapport aux religions. Donc, d'un côté, principe de liberté, et de l'autre, principe de laïcité. Il peut y avoir, bien sur, entre ces deux principes des points de friction. Dans ce cas, c'est à la loi ou au juge de trancher. Je préfère la loi.

Humanisme : ce que la loi de 2004 a su faire.

Oui. Ce n'était pourtant pas donné. Car, il n'y avait pas beaucoup de courageux pour légiférer dans ce sens. A part Stasi, et Chirac qui l'a suivi. Quoique étant d'ailleurs partis sur l'autre perspective, c'est-à-dire, ne pas légiférer. Ce qui a fait basculer la Commission, ce sont les témoignages des chefs d'établissement et leur difficulté à gérer les situations. A l'exception de Jean Bauberot, tous les membres de la Commission ont compris qu'il fallait avoir le courage de ne pas laisser les laisser seuls face à leurs difficultés et, en cas de conflit, au juge de trancher en dernier ressort.

Humanisme : dans ce combat pour le respect du principe de laïcité, la gauche - à qui pourtant on devait de l'avoir inscrit à notre patrimoine -, aura été particulièrement défaillante. Comment l'expliquez-vous ?

Je pense m'être rendu compte de la division de la gauche sur cette question assez tôt. J'assistais, en 1995, à une conférence donnée à l'Université Lumière de Lyon par Alain Touraine. Il y tenait des propos, que je jugeais effarants, mais qui étaient d'une grande cohérence. Et pour la première fois, je comprenais ce qu'était le libéralisme. Il prône pour les individus, et pour les groupes une liberté totale. Alain Touraine considérait qu'il n'y avait pas de sens à se déclarer hostile au libéralisme économique et à trouver à son goût le libéralisme culturel. L'un n'allait pas sans l'autre. Aussi bien, Alain Touraine expliquait qu'en matière d'éducation, il fallait abolir tout cadre normatif, qu'il soit moral, comme aux Etats-Unis, ou national, comme en France. Il élargissait le propos en soutenant que le voile était un signe de modernité et qu'il exprimait la liberté de ces jeunes filles de s'habiller comme elles voulaient. La conclusion était qu'il fallait encourager et non pas entraver cette manifestation d'une liberté épanouissante !

Ce point de vue n'a cessé de prospérer dans une partie de la gauche. L'engouement pour le « multiculturalisme » ne faiblit pas alors qu'on voit assez aisément à quoi il aboutit : l'enfermement communautaire. Mais les sommets de l'aveuglement ont sans doute été atteints au sein du courant de l'écologie politique. Je pense au « Manifeste pour une écologie de la diversité », publié en 2011 dans *Libération*. Sous la signature de trois dirigeants d'EELV, ce manifeste ose écrire qu'il faut préserver « la diversité ethnique » de la France ! Les auteurs font la comparaison avec la biodiversité des espèces animales mais ils ne semblent pas s'être avisés que l'homme, lui, est une seule et même espèce. Au delà de ça, s'avisent-ils que pour préserver la « diversité ethnique » de l'espèce humaine, il n'y a qu'un moyen : l'endogamie, c'est à dire l'interdiction des mariages mixtes !

Au chapitre de la perte de repères des familles de la gauche française, sur la question de laïcité, il faut encore mentionner le courant marxiste. Il faut citer, là, la personne de Franz Fanon. Marxiste antillais, il rejoint le FLN pendant la guerre d'Algérie et théorise les luttes de libération coloniale. Elles sont conduites par les peuples opprimés, les « damnés de la terre », qui, soutient-il, se substituent à la classe ouvrière comme acteur historique de la révolution mondiale. Dans le monde arabe, ce combat est porté par la religion musulmane. Et la religion, loin d'être alors, comme dans la tradition marxiste « l'opium du peuple », devient le principe actif de la lutte. Franz Fanon, tire pour lui-même les conséquences de sa théorie : il se convertit à l'islam, adopte le prénom d'Ibrahim, et se déclare « moudjahidin », c'est à dire, combattant du djihad.

Humanisme : pour conclure, que pensez-vous du débat sur les mots qui a suivi le discours du chef de l'Etat. Quel danger guette la République : le communautarisme ou le séparatisme ?

La question sémantique a beaucoup d'importance, symbolique et pratique. Pour moi, ces deux mots, communautarisme et séparatisme, ne sont bons,

ni l'un, ni l'autre, pour désigner cette chose précise qu'est l'islamisme. Il faut appeler un chat un chat. Ce que nous combattons, c'est l'idéologie politique qu'est l'islamisme.

L'islamisme n'est pas forcément un séparatisme. Pour les salafistes, on peut parler, dans une certaine mesure, de séparatisme. Mais pour les Frères musulmans, pas du tout. Ils sont tout au contraire dans un logique d'entrisme, un logique de perversion de la République. D'ailleurs, ils y parviennent dans de nombreuses institutions car il y a assez d'idiots utiles pour les y aider. Avant-hier encore, la Ligue de l'enseignement était passé sous leur coupe. Heureusement, il y a peu, la majorité laïque a expulsé la direction islamo-gauchiste. Mais la FCPE, l'UNEF sont toujours dans leur escarcelle. On a toute une série d'institutions qui sont ainsi pénétrées par des islamistes qui disposent de potiches ou d'homme de paille pour conduire leur projet.

Communautarisme n'est pas non plus un bon mot. La République n'est pas contre les communautés. Il y en a de toutes sortes : la communauté villageoise, de voisinage, de religion, de parti, de syndicat... Toutes sont recevables à deux conditions : qu'elles ne soient pas le fait d'une contrainte sociale et, surtout, qu'elles acceptent d'être surplombées par une communauté, la communauté des citoyens. ❑

Propos recueillis par Marc Riglet

À la mémoire de Samuel Paty, professeur*

Catherine Kintzler

Vendredi 16 octobre, Samuel Paty, professeur, a été décapité parce qu'il enseignait. Réduire cet assassinat à un crime revient à esquiver le caractère politique de la visée hégémonique qu'il véhicule. Car cette atrocité se présente comme une *exécution* menée au nom d'un ordre supérieur qui devrait supplanter non seulement les lois de l'association politique, mais aussi tout rapport autonome à la connaissance, à la pensée. Elle révèle aussi que la guerre menée contre la République a dépassé la période des tests politiques, puis celle des commandos organisés terrorisant la société civile, pour atteindre un niveau alarmant de diffusion. En étendant les poches d'aisance où il il se meut « comme un poisson dans l'eau », le terrorisme islamiste contamine le corps social et menace de le submerger.

Si l'école est laïque, ce n'est pas seulement comme institution et parce qu'elle est un organe du dispositif républicain, c'est aussi parce qu'elle tire (ou devrait tirer) son autorité de la constitution des savoirs, laquelle échappe à toute transcendance, à toute imposition d'une parole ou d'un livre unique, et ne peut se construire qu'avec des esprits en dialogue. Voilà ce que tout professeur est chargé de travailler et de défendre, non pas dans la célébration d'un « vivre-ensemble » incantatoire et abstrait, mais avec et par le segment du savoir qu'il maîtrise et qu'on n'ose plus appeler « discipline ».

Installer chaque esprit dans ce dialogue fructueux et inquiet qui a pour condition première le dépaysement, la distance avec soi-même, voilà ce que faisait Samuel Paty, professeur. Il aurait dû pouvoir le faire normalement, en expliquant, en illustrant[1], en argumentant dans une ambiance de sérénité assurée par l'institution :

* Ce texte est également disponible sur le site de *Mezetulle*, https://www.mezetulle.fr/a-la-memoire-de-samuel-paty-professeur

1 - L'expression « il a *montré* des caricatures de Mahomet » est un raccourci. Aucun professeur ne « montre » quoi que ce soit sous le régime épatant de l'exhibition. « Montrer », pour un professeur c'est, soit recourir à une illustration, utiliser un document, une ressource en l'incluant dans un ensemble explicatif et progressif, soit exécuter un geste, un exercice afin d'exposer et d'expliquer un modèle ou un exemple dont les élèves pourront s'inspirer.